



# UNITED NATIONS

Press Release

---

## LE REPRÉSENTANT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LES DROITS DE L'HOMME DES PERSONNES DÉPLACÉES CONCLUT SA VISITE EN RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

22 février 2008

«Le recours à des solutions pacifiques aux présents conflits, la renonciation à la violence, le respect scrupuleux par tous les acteurs des garanties prévues par le droit humanitaire et les droits de l'homme et un engagement sans faille contre l'impunité sont indispensables pour mettre fin aux sérieuses violations de droits de l'homme dont sont victimes les personnes déplacées dans l'est de la République Démocratique du Congo», a déclaré aujourd'hui le Représentant du Secrétaire général sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, Walter Kälin, à la fin de la visite officielle qu'il a entamée en RDC le 12 février dernier.

Le Représentant considère que les récents accords de Nairobi et de Goma sont une réelle opportunité pour travailler à des solutions durables pour les personnes déplacées. Il appelle toutes les parties à les mettre en œuvre sans délai, exigeant un engagement politique sans faille et l'appui de tous les acteurs. Il souligne la nécessité de se limiter à des moyens pacifiques pour éviter le déclenchement de nouveaux déplacements massifs. En même temps, il considère que la complexité du processus de paix et les difficultés qui lui sont inhérentes imposent de ne pas mettre fin de manière prématurée aux efforts de protection et d'assistance aux déplacés et aux communautés qui les accueillent.

Le Représentant s'est dit préoccupé par la situation dans laquelle vivent les personnes déplacées et les retournées. Comme il a pu le constater lors de son séjour sur le terrain, elles sont dans une très grande précarité souffrant d'insécurité alimentaire et n'ayant bien souvent plus de logement, ni accès à l'eau potable, aux soins de santé et à l'éducation pour leurs enfants. Dans bien des cas, des communautés d'accueil sont accablées par la charge que représentent les nouveaux arrivants et on constate une paupérisation croissante de ces communautés. En outre, les violations des droits de l'homme, y inclus des tueries, viols et harcèlements, continuent à être perpétrés à l'encontre des populations civiles par différents groupes armés

mais aussi des membres des forces nationales de sécurité. Le Représentant s'inquiète particulièrement de recrutements forcés d'enfants par des groupes armés. Cette situation engendre de nouveaux déplacements et empêche d'envisager le retour durable et à grande échelle des personnes déplacées. Une telle situation conduit à une grave crise de protection et d'assistance des déplacés. Bien que les organisations humanitaires et la MONUC aient pris des mesures pour la combattre, les actions entreprises et l'accès aux personnes concernées sont encore trop limités pour apporter un changement significatif et un renforcement considérable de la présence humanitaire dans les zones de déplacement s'impose.

Dans ce contexte, le Représentant rappelle qu'en premier lieu il incombe aux autorités nationales de protéger et d'assister les populations déplacées. Il déplore leur manque de capacité et l'absence d'un cadre légal et d'une stratégie gouvernementale pour s'adresser au problème de déplacement et demande à la MONUC, aux organisations humanitaires et aux donateurs d'engager les moyens nécessaires pour mieux assister les autorités nationales et locales à mettre en œuvre leurs obligations.

Le Représentant se réjouit du fait qu'un grand nombre de déplacés a pu retourner dans leurs localités d'origine, particulièrement en Ituri, et dans une moindre mesure aux Kivus. Il constate que l'assistance humanitaire est apportée aux retournés pour une période de transition mais appelle les autorités Congolaises et la communauté internationale à multiplier les efforts pour développer des activités de réinsertion économique, de relance des services de base et de développement. Dans ce contexte, il souligne qu'un retour durable des personnes déplacées est une contribution essentielle à la consolidation de la paix.

Le Représentant du Secrétaire Général sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, Walter Kälin, s'est rendu en mission officielle en République Démocratique du Congo du 12 au 22 février 2008 à l'invitation du Gouvernement congolais. Le Représentant s'est rendu à Kinshasa et dans l'Est du pays dans les provinces du Nord et du Sud Kivu et de l'Ituri. Il a rencontré les Ministres en charge de questions liées au déplacement interne, des autorités locales, des représentants du système des Nations Unies et de la société civile ainsi que des personnes déplacées et des membres de communautés d'accueil.

---

*Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel*